

NON A LA CHASSE AUX LOUPS !



Grande mobilisation inter-associative
contre la chasse aux loups

Lyon, 16 janvier 2016

Avec la présence de Paul Watson, fondateur de Sea Shepherd, Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO France, Yves Paccalet, philosophe et vice-président de Ferus et Fabrice Nicolino, journaliste à Charlie Hebdo et grand défenseur du loup.

NON A LA CHASSE AUX LOUPS

**MANIFESTATION
16 JANVIER 2016
14H PLACE BELLECOUR / LYON 2 E**

PRESENCE DE PAUL WATSON, YVES PACCALET, ALLAIN BOUGRAIN-DUBOURG ET FABRICE NICOLINO
14H : MANIFESTATION STATIQUE PLACE BELLECOUR + DISCOURS DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS
15H : DEPART DU CORTEGE EN DIRECTION DE LA PREFECTURE DE REGION

MOBILISATION A L'APPEL DES ASSOCIATIONS :

Les associations participantes :

Asbl Wolf Eyes, Action Nature, Alepe, Alliance avec les loups, Animal Cross, Aspas, Aves France, CALI, CAP Loup (collectif), Collectif du 21 septembre, Convention Vie et Nature, CRAC Europe, Dignité Animale, Emys conservation, FERUS, FNE, FRAPNA, GEML, LPO, Mille Traces, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, Point info loup/lynx, Sauvegarde Faune Sauvage, Sauvons nos loups alpins, Sea Shepherd, SFPEM, SNPN, Sur les traces du loup, UFCS, WWF.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 janvier 2016

Les associations participantes :

- Asbl Wolf Eyes,
- Action Nature,
- Alepe,
- Alliance avec les loups,
- Animal Cross,
- Aspas,
- Aves France,
- CALI,
- CAP Loup (collectif),
- Collectif du 21 septembre,
- Convention Vie et Nature,
- CRAC Europe,
- Dignité Animale,
- Emys conservation,
- FERUS,
- FNE,
- FRAPNA,
- GEML,
- LPO,
- Mille Traces,
- Oiseaux Nature,
- One Voice,
- Peuple Loup,
- Point info loup/lynx,
- Sauvegarde Faune Sauvage,
- Sauvons nos loups alpins,
- Sea Shepherd,
- SFPEM,
- SNPN,
- Sur les traces du loup,
- UFCS,
- WWE.

Alors que **pour la première fois la population de loup en France a baissé en 2015**, cédant aux pressions des lobbies agricoles et de la chasse, **les pouvoirs publics ont augmenté le maximum de loups pouvant être abattus de 50 %** : 24 loups en 2014-2015 contre 36 loups en 2015-2016.

Ce plafond maximum est devenu **un quota à atteindre absolument pour l'Etat français qui a déployé les grands moyens** :

- Autorisation de tirer le loup par les chasseurs lors de leurs parties de chasse au grand gibier
- Arrêtés préfectoraux autorisant l'ensemble des chasseurs d'un département à abattre des loups
- Carabines à vision nocturne
- Caméras thermiques
- Tirs de défense dans le parc national des Cévennes
- Tirs de nuit aux phares, pratique interdite pour les espèces gibier.

Rappelons que le loup est une espèce protégée aux niveaux français et européen !

Depuis le 2 juillet 2015, **34 loups ont déjà été abattus et donc décomptés du plafond**. De plus, d'après nos sources, l'Etat a **en projet un nouvel arrêté visant à augmenter dans les jours qui viennent ce plafond de loups** pouvant être abattus.

Les tirs de loups, qui ne doivent être que la solution de dernier recours, sont devenus la priorité au lieu d'étendre la protection des troupeaux ; pourtant ces tirs déstructurent les meutes, ce qui augmente les dégâts aux troupeaux !

Le retour du loup est une chance pour tous les pays qui l'accueillent à nouveau. Il est l'allié incontournable des forestiers (deuxième activité économique en zone de montagne) qui trouvent là un moyen de diminuer les dégâts des cerfs, chevreuils, sangliers ou chamois. C'est également un atout pour le tourisme (première activité économique en zone de montagne) en développant un éco-tourisme permettant aux professionnels installés sur place de travailler toute l'année. Le tourisme axé sur le loup en Espagne et en Italie a déjà fait ses preuves.

Mais en France, le loup, comme toutes les activités que sa présence pourrait dynamiser, est « géré » sous **pression politique** au nom de la soi-disant protection du pastoralisme ovin. La présence du loup, contrairement à ce que l'on peut voir dans tous les autres pays, serait incompatible avec cette activité ! Ils sont pourtant bien plus nombreux en Italie (1000 à 1500) ou en Espagne (2500).

Alors que le gouvernement français dit se montrer exemplaire à l'occasion de la COP 21, il **sacrifie la biodiversité pour satisfaire les pressions des syndicats agricoles et des chasseurs**. Après les bouquetins du massif du Bargy (74), les pinsons des Landes et les oies de février, le loup paie un lourd tribut à des calculs électoralistes à court terme. Le gouvernement actuel veut-il continuer à se mettre à dos la communauté scientifique, les naturalistes et les protecteurs des animaux avant les prochaines élections ? Pense-t-il que la minorité d'éleveurs qui commettent de plus en plus d'exactions (séquestrations, saccages, intimidations, violations de la loi, etc.) lui seront reconnaissants de rester impunis ? N'a-t-il pas entendu les appels « à faire battre ses candidats » de nombreuses fédérations de chasseurs, avec des réussites notables dans plusieurs régions ?

Le loup reste en France une espèce vulnérable, aux effectifs en baisse (estimation moyenne de 282 loups début 2015 contre 301 début 2014). Plus de la moitié de l'aire de répartition de l'espèce présente des densités faibles voire seulement des individus isolés. Un seul noyau de population reproducteur est présent en France (Alpes) et ce n'est pas normal, plus de 20 ans après le retour de l'espèce. Tant que l'existence de plusieurs noyaux de reproduction n'est pas atteint, on peut considérer que l'état de conservation du loup n'est pas favorable et que **l'augmentation des autorisations de tirs n'est pas conforme aux réglementations européennes**.

Pour dénoncer cet état de fait, plus d'une trentaine d'associations et de collectifs de protection de la nature manifesteront samedi 16 janvier, Place Bellecour, à Lyon, et se rendront à la préfecture de région où le dossier loup est administrativement géré pour l'ensemble du pays.

Par ailleurs, la pétition du collectif CAP-Loup pour le loup (www.cap-loup.fr) a recueilli **plus de 105 000 signatures**.



LE LOUP EN FRANCE, UNE ESPÈCE VULNÉRABLE

- 🐾 Population en ↘ : 282 loups en 2015 contre 301 en 2014
- 🐾 Taux de croissance annuel moyen : 12,4 % au lieu des 20 % minimum pour une espèce en cours de recolonisation
- 🐾 Autorisation de tirs en ↗ de 50 % : 36 en 2015-2016 contre 24 en 2014-2015
- 🐾 41 loups morts en moins de 6 mois
- 🐾 Nouvelle baisse des effectifs avec une probabilité de 43 %

Après une persécution organisée, le loup a disparu du territoire français au cours des années 1930. Profitant de la déprise agricole qui a favorisé l'augmentation du couvert forestier et des proies sauvages, le loup est revenu naturellement depuis l'Italie*. L'espèce a ensuite recolonisé une grande partie des Alpes avec des incursions dans tous les massifs montagneux situés autour : Vosges, Jura, Massif central, Pyrénées. Au-delà de ces massifs, il n'y a aucune raison biologique ou écologique pour que les loups se limitent à la montagne et l'espèce devrait pouvoir coloniser la plupart des régions françaises. **Le loup a sa place partout dans notre pays où les proies sauvages existent en quantité suffisante et ces zones sont nombreuses.**

Un seul noyau reproducteur

Sur toile de fond d'une progression spatiale présentée comme un indice de bonne santé de la population, cette position occulte le fait que **plus de la moitié de l'aire de répartition du loup présente des densités faibles voire seulement des individus isolés. Un seul noyau de population reproducteur est présent en France (Alpes**)** et ce n'est pas normal, plus de 20 ans après le retour de l'espèce. **Même dans les Alpes, coeur de la population, la dynamique est très faible dans la partie nord** : très peu de meutes y sont installés au regard de l'habitat disponible et la colonisation de nouveaux secteurs y est très faible. Tant que cet objectif d'avoir plusieurs noyaux de reproduction n'est pas atteint, nous pouvons considérer que **l'état de conservation du loup n'est pas encore favorable en France et que l'augmentation des demandes de tirs n'est pas conforme aux réglementations européennes.**

Effectifs en baisse, tirs en hausse...

D'autre part, **la population de loups est, numériquement, bien moins importante que ce qu'elle devrait et pourrait être *****, probablement à cause d'un braconnage intense, ajouté aux tirs de loups autorisés par l'État. A l'issue de l'hiver 2015, la population de loups en France était estimée à 282 individus**** contre 301 à l'issue de l'hiver 2014 (chiffres ONCFS). **Des effectifs en baisse et pourtant, les autorisations de tirs de loups sont en hausse de 50 %** (24 loups en 2014-2015 contre 36 loups en 2015-2016). A ce jour, 34 loups (33 tirs et un cas de braconnage) ont été décomptés du plafond des 36 loups pouvant être abattus. On compte 7 autres cas de mortalités connus sur la même période (voir p.5). **Soit un total de 41 loups morts.** Il reste deux loups pouvant être abattus, sans compter un très probable relèvement du plafond (au moins 6 individus, peut être plus).

Or, selon le « modèle de prédiction pour les possibilités de dérogations » présenté par l'ONCFS lors du Groupe National loup du 20 mai 2015, la destruction de 40 loups entraînerait une baisse de la population avec une probabilité de 43%. L'élimination de 44 loups entraînerait **une baisse de la population avec une probabilité supérieure à 50%.**

Le suivi de l'ONCFS a déjà montré une baisse des effectifs entre 2014 et 2015. **Nos engagements internationaux, notamment la Directive Habitats, n'autorisent les dérogations de destruction que dans la mesure où elles garantissent le maintien des populations dans un état de conservation favorable. Tel ne serait pas le cas si de nouveaux abattages étaient réalisés, qui entraîneraient une nouvelle baisse des effectifs.**

* Les analyses génétiques ont montré que tous les loups présents en France, y compris dans les Pyrénées, proviennent de la souche d'origine italienne.

** La seule reproduction hors des Alpes se situe dans les Vosges et une seule meute reproductrice ne constitue pas un noyau reproducteur.

*** En 2004, 94 loups sont recensés et 301 en 2014 soit, sur cette période de 10 ans, un taux de croissance annuel moyen de 12,4 %, loin des 19 % annoncés par l'ONCFS. L'espèce, en voie de recolonisation, devrait pourtant avoir un taux d'accroissement de 20 %, voire plus.

**** Soit 30 meutes.



REPARTITION EN FRANCE

(en 2015)

Présence permanente :



Meute / couple formé



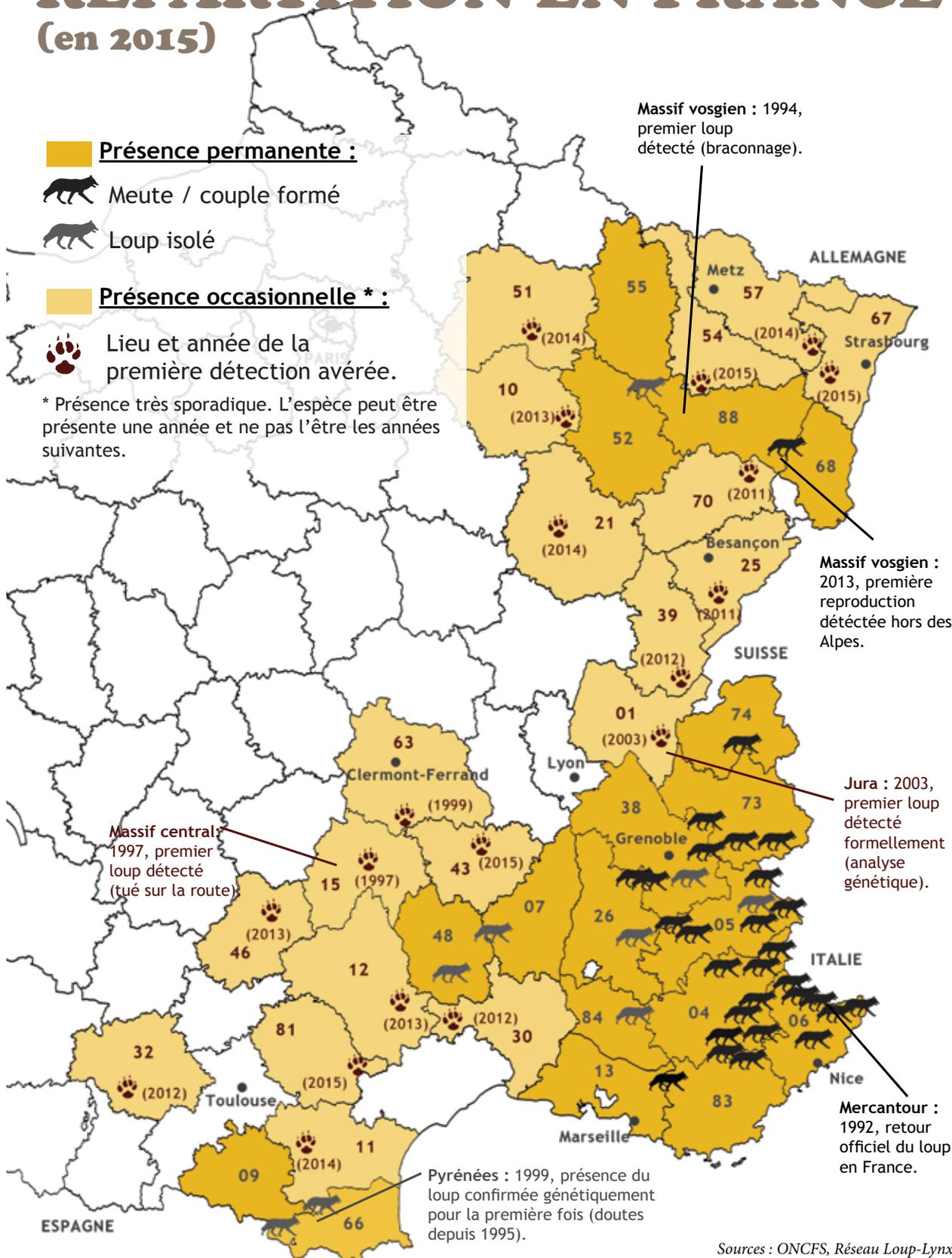
Loup isolé

Présence occasionnelle * :



Lieu et année de la première détection avérée.

* Présence très sporadique. L'espèce peut être présente une année et ne pas l'être les années suivantes.



Sources : ONCFS, Réseau Loup-Lynx.





LISTE DES 41 LOUPS TUÉS OU RETROUVÉS MORTS (DEPUIS LE 2 JUILLET 2015)

34 loups décomptés du plafond de 36 loups pouvant être abattus

33 loups abattus « légalement » :

- un loup tué le 23/12 par un chasseur à Tartonne, dans les Alpes-de-Haute-Provence
- une louve pesant 20 kg, tuée le 20/12 par un chasseur à Utelle, dans les Alpes-Maritimes
- un loup tué le 16/12 par la brigade « loup » de l'ONCFS à Caussols, dans les Alpes-Maritimes
- un jeune loup tué le 13/12 par un chasseur à Bézaudun, dans les Alpes-Maritimes
- une louve âgée de 3 ans et demi, tuée le 12/12 par des chasseurs à Lus-la-Croix-Haute, dans la Drôme
- un jeune loup mâle pesant 25 kg, tué le 5/12 par des chasseurs en Maurienne, Savoie
- un loup mâle adulte, tué le 29/11 à Saint-Etienne-de-Tinée, dans les Alpes-Maritimes
- un loup tué le 29/11 par un chasseur à Fugeret, dans les Alpes-de-Haute-Provence
- un loup mâle de 28 kg, tué le 22/11 par un chasseur à Péone, dans les Alpes-Maritimes
- un loup tué le 12/11 par un chasseur à Barles, dans les Alpes-de-Haute-Provence
- un loup tué le 12/11 par un chasseur au Castellard-Mélan, dans les Alpes-de-Haute-Provence
- une louve adulte tuée le 11/11 à La Cluse, dans les Hautes-Alpes
- un loup mâle tué le 7/11 par un chasseur à Caussols, dans les Alpes-Maritimes
- un loup tué le 31/10 par un chasseur à Hautes-Duyes, dans les Alpes-de-Haute-Provence
- un loup tué le 28/10 par un chasseur à Château-Ville-Vieille, dans les Hautes-Alpes
- un jeune et deux loups adultes, tués le 27/10 par la brigade « loup » de l'ONCFS à Isola, dans les Alpes-Maritimes
- un loup tué le 27/10 par un chasseur à Val des Prés, dans les Hautes-Alpes
- un loup tué le 24/10 par un chasseur à Gréolières, dans les Alpes-Maritimes
- un loup mâle tué le 21/10 par un chasseur-lieutenant de louveterie au Monétier-les-Bains, dans les Hautes-Alpes
- un loup mâle âgé de 2 à 3 ans, tué le 18/10 par un chasseur à Beuil, dans les Alpes-Maritimes
- un loup blessé et non retrouvé le 18/10 par un chasseur à Bezaudun, dans les Alpes-Maritimes
- un loup tué le 17/10 par un chasseur à Saint-André, en Savoie
- un loup mâle adulte, tué le 16/10 par un chasseur à Saint-Colomban-des-Villards, en Savoie
- un louveteau tué le 15/10 par un chasseur à Bayons, dans les Alpes-de-Haute-Provence
- un louveteau non retrouvé après avoir été blessé par un tir dans le ventre, le 7/10 par un chasseur à La Cluse, dans les Hautes-Alpes
- un loup mâle de 38 kg, tué le 27/9 par un chasseur à Saint-Vallier-de-Thiery, dans les Alpes-Maritimes
- un loup tué le 22/9 par la brigade « loup » de l'ONCFS à Auzet, dans les Alpes-de-Haute-Provence
- un loup tué le 13/9 par un chasseur à Séranon, dans les Alpes-Maritimes
- une louve tuée le 20/8 par un chasseur à Dévoluy, dans les Hautes-Alpes
- un loup tué le 7/8 par un chasseur à Villars-Colmars, dans les Alpes-de-Haute-Provence
- un loup tué le 13/7 par un chasseur à Villarodin-le-Bourget, en Savoie

1 loup braconné :

- un jeune mâle, trouvé mort le 15/11 à Jausiers, dans les Alpes-de-Haute-Provence

Sept loups non décomptés du plafond

Cinq loups trouvés mort, sans cause encore identifiée officiellement :

- un loup trouvé mort le 25/11 à Aubenasson, dans la Drôme (collision ou braconnage ?)
- un loup tué le 14-15/11 à Vergon, dans les Alpes-de-Haute-Provence (collision ou braconnage ?)
- un loup tué illégalement le 30/10 à Saint-Léon-sur-l'Isle, en Dordogne (confirmation de l'espèce et origine ?)
- loup trouvé mort le 16/09 dans les Bouches-du-Rhône, en limite du Var (braconnage ?)
- un loup trouvé mort le 15/08 à Hyères/Pierrefeu, dans le Var (collision ou braconnage ?)

Deux loups morts de causes supposément naturelles :

- une louve trouvée morte le 11/11 à Modane/Saint-André, en Savoie (hypothèse officielle d'une chute mortelle)
- une louve trouvée morte le 01/11 à Freney, en Savoie (hypothèse officielle de prédation intra-spécifique)



LE LOUP ET LE PASTORALISME

Les proies sauvages sont abondantes et le loup s'en nourrit principalement. Toutefois, cela ne permet pas d'éliminer totalement la prédation sur les troupeaux domestiques notamment lorsqu'ils sont abondants ou pas ou mal gardés.

Chaque année en France, plusieurs milliers d'animaux domestiques, principalement des ovins, sont victimes de la prédation attribuée au loup : la responsabilité du loup est non-exclue mais ne peut pas toujours être prononcée de façon certaine (les troupeaux ovins peuvent également être victimes de chiens divagants). Le doute profite à l'éleveur certes... Mais cette notion actuelle de « loup non exclu » ne peut plus servir de fourre-tout et **faire croire que toutes les victimes recensées sont dues à la prédation du loup exclusivement.**

Loups en baisse, prédateurs en hausse !

Au 31 décembre 2015 : 8935 prédateurs étaient attribués (*cf supra*) à la prédation du loup contre 8768 au 31 décembre 2014. Les effectifs de loups sont en baisse, les abattages sont en hausse et pourtant la prédation sur les troupeaux ne diminue pas, elle augmente même ! Pour **preuve que les tirs de loups ne sont pas une solution**. Ils peuvent même être contre-productifs : les abattages peuvent déstructurer les meutes et augmenter la prédation sur les troupeaux.

La filière ovine est en difficulté depuis des décennies, bien avant l'arrivée du loup, et dans toutes les régions, y compris là où il n'y a pas de loups. Supprimer tous les loups n'y changerait rien.

La cohabitation est possible

Les moyens de protection existent et la cohabitation est possible. **Les différentes mesures mises en œuvre** (notamment présence humaine, chiens de protection, clôtures sécurisées) **ont fait leurs preuves et sont efficaces**. Associés à certaines modifications du système d'élevage, c'est la combinaison de ces différents « outils » qui permet de réduire les risques et dommages sur les troupeaux. On constate une diminution du nombre d'attaques et du nombre de victimes par attaque, même si le « risque zéro » de prédation n'existe pas.

Il faut imposer leur mise en place au lieu de dépenser du temps et de l'argent public à tuer des animaux qui cherchent seulement la source de nourriture la plus facile et rendre ainsi l'accès aux troupeaux difficile. **La priorité absolue doit être donnée à une réelle politique de cohabitation** entre le monde de l'élevage et le loup en donnant les moyens techniques aux éleveurs, notamment les petits élevages, de se protéger de la prédation.

Quelques chiffres :

Aides et indemnités en France (en 2014) :

Indemnité des prédateurs (1200 éleveurs) : 2,6 millions d'euros (ministère de l'Ecologie).

Aides à la protection des troupeaux : 12,2 millions d'euros (50% ministère Agriculture / 50 % Europe) :

- dont 75 % (9 millions) pour le gardiennage par l'éleveur (1400 contrats, 22 euros par jour) et l'emploi de bergers et aide-bergers (1640, prise en charge à 80%)

- 25 % (3,2 millions) pour :

* l'achat de chiens de protection (208 chiens, 315 euros par chien)

* entretien des chiens de protection (1929 chiens, 650 euros par chien par an)

* achat de matériel (clôtures mobiles, parcs...)

Effectifs d'ovins :

En France, 7 168 000 (-23 % depuis 2000) dont 3 900 000 brebis allaitantes (production d'agneau : - 32% depuis 2000)

Éleveurs : 42 800, en baisse de 45% depuis 2000

Depuis 1990, le cheptel ovine a chuté de 26% en Rhône-Alpes et de 8% en PACA. Mais il s'est effondré de 50% en Poitou-Charentes, Auvergne et Limousin, des régions sans loups ! La région PACA est de loin celle qui s'en sort le mieux alors que le loup y est présent depuis plus de 20 ans.

Consommation de viande ovine, en baisse de 30% depuis 2001 :

40% de viande française, donc 60% d'importation (Royaume Uni 24%, Irlande 11%, Nouvelle-Zélande 10%, Espagne 5%, autres 10%)



LE LOUP

POURQUOI LE PROTÉGER ?

Bien sûr les arguments scientifiques ne manquent pas... Plusieurs études ont démontré ce que les naturalistes de terrain avaient constaté : le loup ne fait pas, loin de là, que réguler les espèces sauvages dont il se nourrit. Sa présence induit des réactions en chaîne profitables à tout l'écosystème.

L'équilibre naît de la diversité

Les études* menées dans le parc national de Yellowstone en sont un exemple : la régulation et la dispersion des populations d'ongulés sauvages que le canidé provoque permet une meilleure régénération forestière : le tremble et le saule, en se développant, profitent aux castors dont les constructions stabilisent les berges des ruisseaux, permettant aux salmonidés de revenir. Les jeunes arbres offrent de nouvelles possibilités de nidification aux passereaux. Quant aux coyotes, concurrencés par les loups, ils se raréfient, et leur prédation sur plusieurs espèces de rongeurs diminue, une aubaine pour les rapaces qui s'installent dans le parc national.

Plus récemment, dans Science (10-1-2014), les conclusions d'une étude internationale* sont venues confirmer le constat du Yellowstone : la disparition des grands carnivores, notamment le loup et le lynx, représente une menace pour les écosystèmes de la planète. En effet, l'interdépendance entre ces grands prédateurs et leurs biotopes est telle qu'elle influe sur l'abondance et la diversité de l'ensemble de la faune, allant jusqu'à limiter la propagation des maladies, avec des réactions en chaîne sur les cours d'eau et les récoltes.

Célébrer la vie

Mais au-delà de l'approche scientifique et des intérêts biologiques liés au retour du loup, sa présence constitue un formidable enrichissement culturel et spirituel. Car que serait l'homme sans les autres espèces ?

Nous commençons à toucher du doigt l'appauvrissement spirituel dans lequel nous plonge notre éloignement de la nature. Et le loup, plus encore que d'autres animaux, vient nourrir notre imaginaire et nos représentations des espaces sauvages.

Les émotions que suscite la marche dans une forêt habitée par le loup sont inexistantes dans une forêt aseptisée et contrôlée par l'homme.

Un débat culturel

Laisser vivre une espèce qui ne dérange personne est à la portée de n'importe qui... Accepter le loup qui se rit des frontières, franchit autoroutes et lignes TGV à la recherche de nouveaux territoires, se nourrit d'animaux classés gibier et remet en question nos pratiques pastorales est une autre affaire ! Cela requiert une adaptation sociale et un courage politique qui semblent hors de portée en France.

Oui, le loup est un super-prédateur, mobile, hyper adaptable, il vient nous confronter à notre rapport au sauvage, il remet en question notre statut d'espèce dominante, de maîtres de la nature. Accepter sa présence et sa prédation demande de l'humilité.

Plus que tout autre, cet ancêtre du chien incarne notre peur inconsciente de la nature. En le détruisant, c'est à l'universel que l'on s'attaque.

Le retour spontané du loup nous offre la chance de repenser notre relation à la nature. Il est urgent de la saisir !

Réchauffement climatique, augmentation des pollutions atmosphériques, fonte de la biodiversité... Nous traversons une crise écologique majeure, sans précédent dans l'histoire que les beaux discours ne suffiront pas à résoudre. La protection du loup s'inscrit dans ce changement de cap indispensable.

* cité par Pierre Athanaze dans « Le retour du sauvage » aux éditions Buchet-Chastel

Dossier de presse manifestation contre la chasse aux loups, 16 janvier 2016, Lyon.

Sources : ONCFS, ministère de l'Agriculture, www.cap-loup.fr, plaquette «le Loup en France (FERUS)», plaquette multi-associative «Pour en finir avec les contre-vérités sur la pastoralisme et sur la chasse», «Une expansion difficile du loup en France» (Vincent Vignon - La Gazette des grands prédateurs n° 55).



TRACT MANIFESTATION 16 JANVIER

NON A LA CHASSE AUX LOUPS !



Le loup est revenu naturellement en France il y a plus de 20 ans. Pourtant, on comptait début 2015 moins de 300 individus sur tout notre territoire et **les effectifs sont en baisse**. Malgré cela, et en dépit des beaux discours du gouvernement français sur l'érosion de la biodiversité et la crise climatique, **les pouvoirs publics ont autorisé l'abattage de 36 loups**. En moins de 6 mois, **34 loups ont déjà été abattus**.

La raison : la prédation du loup sur les troupeaux. Pourtant, **les chiens divagants, les accidents et les maladies tuent des dizaines de milliers d'ovins** chaque année, des chiffres sans aucune mesure avec ceux liés aux loups.

La filière ovine est en difficulté depuis des décennies, bien avant l'arrivée du loup, et dans toutes les régions, y compris là où il n'y a pas de loups. **Supprimer tous les loups n'y changerait rien**. Pire, les abattages de loup peuvent déstructurer les meutes et augmenter la prédation sur les troupeaux. **Les moyens de protection existent et la cohabitation est possible**. Il faut imposer leur mise en place (bergers, chiens de protection, clôtures sécurisées) au lieu de dépenser du temps et de l'argent public à tuer les loups.

Tous les sondages et les consultations publiques ont montré que les Français étaient largement favorables à la présence du loup et la pétition du collectif Cap-Loup a recueilli plus de 105 000 signatures.

Vous aussi, dites non à la chasse aux loups.

Plus d'infos : www.cap-loup.fr / www.ferus.org / loup.fne.asso.fr

Seulement
moins de
300 loups en
France



34 loups
abattus en à
peine 6 mois



L'élevage ovin
en crise, même
sans le loup



La cohabitation
est possible